

Le Directeur Général



Montreuil, le 12 juin 2012

13, place du Général de Gaulle
93108 Montreuil Cedex
tél. 01 48 70 52 66
fax. 01 48 70 38 05

Monsieur le Ministre,

Le président de l'Afpa désigné le 26 novembre 2008 m'a donné, le 23 février 2009, délégation de pouvoirs pour exercer la mission de direction générale.

Le mandat qui m'a été donné consistait à maintenir une Afpa nationale, dans le contexte de la régionalisation de sa mission principale et du désengagement de l'Etat de sa gestion, en vue de l'adapter au nouveau contexte concurrentiel. La méthode consistait à lui faire adopter des pratiques d'entreprise sans rompre le contrat social avec les salariés et stagiaires, en particulier sans remettre en cause l'emploi et le maillage territorial de l'Association.

Le conseil d'administration m'a renouvelé sa confiance à compter du 1^{er} juillet dernier pour une durée de quatre ans.

Dans le contexte des difficultés actuelles de l'association, ainsi que je l'ai indiqué au conseil d'orientation le 6 juin, je remettrai mon mandat à la disposition du Président nouvellement désigné, au plus tard le 5 septembre 2012.

Cette décision personnelle apportera au nouveau président et à la gouvernance la liberté et le temps de choisir les personnes, administrateurs et directeur général, les plus à même de piloter l'Afpa dans cette période difficile, au terme des procédures prévues aux articles 1.2 et 2.2 du règlement intérieur de l'association.

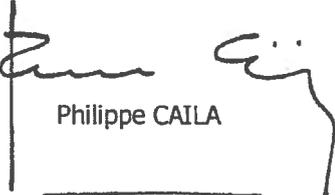
Monsieur Michel SAPIN
Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social
Hôtel Rothelin-Charolais
101, rue de Grenelle
75007 Paris



Dans les semaines qui viennent, je n'aurai que quatre priorités auxquelles j'entends consacrer toute mon énergie :

1. Répondre aux inquiétudes des salariés ainsi qu'à leurs interrogations,
2. Régler la question de la trésorerie de l'Afpa, en liaison directe avec les pouvoirs publics,
3. Redresser l'évolution du chiffre d'affaire de l'association et, pour cela, mobiliser intensivement les équipes en région ainsi que le comité de direction,
4. Mettre en place les conditions permettant à la gouvernance et au gouvernement, en liaison avec les régions, de définir un cadre stratégique susceptible de redonner une perspective à l'Afpa.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments loyaux et respectueux.



Philippe CAILA